



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

Mamoudzou, le 29 SEP. 2022

Direction des Relations avec les
Collectivités Locales

Bureau des finances locales et de
l'environnement

Objet : Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population de la mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet de restructuration du campus scolaire de Kawéni, dans la commune de Mamoudzou, se déroulera :

du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 inclus.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte (DEAL), auprès de Monsieur Said ASSANI-said.assani@developpement-durable.gouv.fr et Monsieur Jean-François LEROUX (jean-francois.le-roux@developpement-durable.gouv.fr) – ou à la Mairie de Mamoudzou auprès de Madame Ankilati CHANFI (a.chanfi@mamoudzou.yt) et Madame Elodie FURIC (f.elodie@mamoudzou.yt)

Le dossier de mise à disposition du public sera consultable sur le site internet de la DEAL à l'adresse suivante : <https://www.mayotte.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publiques-a30.html>

Le dossier, ainsi qu'un registre seront déposés à la mairie de Mamoudzou pendant cette période afin que chacun puisse en prendre connaissance et apporter des observations sur place ou par voie électronique (courriel : pref976-mise-a-disposition@mayotte.gouv.fr) **jusqu'au vendredi 18 novembre 2022 inclus**

Ces documents seront consultables aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Mamoudzou (ci-après) :

Du Lundi au Jeudi : de 07h30 à 17h00

Le Vendredi : de 08h00 à 11h00

Le préfet de Mayotte
pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général
délégué du Gouvernement

Claude VO-DINH

Préfecture de Mayotte - BP 676 – 97600 Mamoudzou
Standard: 02 69 63 50 00 - www.mayotte.gouv.fr